

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAISSON Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOULET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Etu' Recup - La ressourcerie du Campus - Soutien de la Communauté Urbaine au fonctionnement de la structure et aide à l'équipement - Subvention - Convention - Décision

Monsieur ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation

L'association Etu'Récup met en place une ressourcerie sur le Campus universitaire de Bordeaux dont l'activité principale consiste à collecter, réparer, valoriser, remettre en circuit différents objets (vélos, mobilier, textile...) et sensibiliser le public.

Ce projet s'inscrit dans une double optique sur le territoire dans la mesure où il apporte une grande valeur ajoutée en terme de réduction des déchets et que son activité est porteuse de dynamisme et de lien social sur le domaine universitaire.

Concernant le réemploi des déchets, le projet s'inscrit dans le cadre du Programme local de prévention des déchets (PLPD) mis en œuvre par la Cub depuis 2011 qui vise à réduire la quantité de déchets produits de 7% par habitant sur 5 ans. L'objectif principal de la ressourcerie du campus est de réduire les déchets sur le domaine universitaire en assurant une deuxième vie à grand nombre d'objets abandonnés et destinés à être jetés. De plus, ce projet permet de sensibiliser les étudiants et les riverains aux gestes éco-citoyens de réduction des déchets (choix de consommation, entretien des objets...).

Il s'inscrit également dans le cadre du Plan Campus qui permet de soutenir des initiatives innovantes, portées par des étudiants, au cœur du campus universitaire. Il entre dans la stratégie de la Cub qui entend développer la vie de campus pour en faire un lieu attractif, exemplaire, dynamique et ouvert sur la métropole.

Objectifs du projet de création d'une ressourcerie

Créée depuis février 2014, l'association Etu'Récup met en oeuvre son activité de ressourcerie. Développé à l'échelle du campus, ce projet innovant et unique en France vise à atteindre un certain nombre d'objectifs.

1- Réduire les déchets

La problématique de la collecte et du traitement des déchets encombrants sur le domaine universitaire est importante.

En effet, en 2011, les étudiants représentent 11% de la population de la Cub et seraient responsables de la production de 1 700 tonnes d'encombrants réutilisables chaque année. La mise en place de la ressourcerie, par le biais de son activité de collecte et de sensibilisation, permet d'agir sur ce gisement en donnant une deuxième vie à des déchets destinés à être enfouis ou incinérés. Elle permet également de limiter la présence de « décharges sauvages », phénomène particulièrement récurrent au moment des départs estivaux des étudiants.

2- Répondre à des besoins identifiés

Une grande partie des étudiants a des moyens financiers limités. L'installation dans un nouveau logement, avec les besoins qu'il suppose, a un coût non négligeable tout comme leur vie quotidienne (loisirs, culture). La ressourcerie a pour objectif de proposer des objets à moindre coût pour permettre de réduire les dépenses des étudiants et notamment ceux les plus défavorisés.

Certains ateliers comme les ateliers du savoir-faire soi-même concourent également à l'équipement du logement à faible coût.

Les animations et ateliers autour de la sensibilisation à la prévention des déchets auront aussi pour objectif de créer du lien entre les étudiants, les bénévoles et de favoriser les échanges. Etu'Récup se veut ouverte sur la ville. Chaque activité de la ressourcerie permettra de créer du lien entre l'université, les services communaux, les habitants, le tissu associatif local...

Réalisés sur le campus, ces ateliers seront des lieux de vie et d'échange, vecteurs de dynamisme sur le domaine universitaire. L'association dispose à l'heure actuelle d'un local de 40m2 mis à disposition par le CROUS et est en recherche active d'autres locaux.

3- Etre acteur de son campus

Etu'Récup a pour objectif de mobiliser et d'impliquer le maximum d'étudiants et d'associations étudiantes. La vie étudiante est une étape très importante pour la préparation à l'autonomie, les échanges nouveaux et, pour certains, l'engagement associatif et citoyen.

Au-delà de l'implication des étudiants bénévoles, Etu'Récup souhaite mobiliser tous les acteurs du campus potentiellement intéressés par le projet (universités, CROUS, associations...).

4- Création d'emplois

Etu'Récup se construit autour d'une logique de création d'emplois. Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions, la structure souhaite faire appel dans les mois à venir à deux personnes en contrat aidé CUI-CAE en charge de la coordination et la gestion du projet.

Modalités d'organisation de la ressourcerie

La ressourcerie souhaite se développer autour de 5 grands « pôles d'activité » : la collecte, le tri, la valorisation, la revente et la sensibilisation.

La collecte des objets et matériaux sera effectuée sur le domaine universitaire.

Pour mener à bien cette opération de collecte, la Cub mettra à disposition, sous réserve de l'accord des propriétaires des terrains, des containers de 38 m³ qui seront habillés par l'association et disposés à des endroits stratégiques du campus pour stocker les objets de la collecte.

Le tri des objets permettra de sélectionner et orienter les objets dans les différents lieux de valorisation de la ressourcerie. C'est à cette occasion que les objets seront pesés afin de quantifier les quantités de déchets détournés.

La phase valorisation permettra la remise en service des objets collectés par le biais notamment de l'organisation d'ateliers de revalorisation et de remise en état (atelier vélo, couture, customisation de meubles...).

La subvention d'investissement de 5000 €, octroyée au titre du plan campus, ciblera l'acquisition d'outils pour travailler les objets collectés. Il s'agira notamment d'investir dans un vélo muni d'une remorque pour lancer rapidement un « atelier mobile » sur le campus. Dans le cadre du PLPD, la subvention de 15 000 € sera quant à elle une aide au fonctionnement de la structure.

Un espace de vente devra être aménagé afin de revendre l'ensemble des objets récupérés.

La sensibilisation à la prévention des déchets fait partie intégrante de l'activité de la ressourcerie en servant de fil rouge à l'ensemble des actions réalisées par Etu'Récup.

En outre, l'association a créé différents supports de sensibilisation et participe à divers événements organisés sur le territoire de la Cub (soirées à thème, brocantes mobiles, zones de gratuité...).

Budget prévisionnel de l'association Etu'Récup

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Achats (fourniture de bureau, d'activités...)	18 000	Ventes de produits finis	11 280
Services extérieurs (frais événements, assurances ...)	5 650	Subventions d'exploitation	
Autres services extérieurs (publication, frais de déplacement...)	13 600	Région	5 000
Charges de personnel (deux postes CUI+CAE)	50 030	Département	20 000
		CUB – PLPD	15 000
		CUB – Plan Campus	5 000
		Commune(s)	5 000
		Fonds Européens	10 000
		CNASEA (emplois aidés)	7 000
		Partenaires Campus	6 000
		Autres produits de gestion	3 000
TOTAL	87 280	TOTAL	87 280

Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (objets récupérés, containers par la Cub...)	32 500	Prestations en nature	32 500
Personnel bénévole	4 000	Bénévolat	4 000
TOTAL	123 780	TOTAL	123 780

Les engagements réciproques entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'association Etu'Récup font l'objet d'une convention jointe au présent rapport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Programme Local de Prévention des Déchets de la CUB

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le projet Etu'Récup est un projet à forte valeur ajoutée pour la CUB en lien éminent avec sa politique de prévention des déchets et de soutien à la vie de campus.

L'association Etu'Récup remplit les critères d'éligibilité définis dans la délibération n° 2013/0147 du 22 mars 2013

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'Association Etu'Campus au titre de l'année 2014 pour son plan de développement (15 000 € en provenance des aides accordées dans le cadre du règlement d'attribution du PLPD et 5 000 € en provenance du budget alloué au Plan Campus de la Cub).

Article 2 : de mettre à disposition des containers destinés au stockage des objets collectés qui seront, sous réserve de l'accord des propriétaires des terrains, positionnés sur le domaine universitaire

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative aux modalités de règlement de la subvention communautaire

Article 4 : le montant de la subvention sera imputé sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice en cours : Programme = Projets transverses ; Code Programme 11P005 ; Opération = Fonctionnement de l'Activité Déchets Ménagers ; Code Opération 11P005O006 ; chapitre 67, article 6745, (aide au titre du PLPD) ; et sur le budget principal de l'exercice en cours : Programme = Soutien à l'université ; Code Programme 05P097 ; Opération = Agglo-campus ; Code Opération 05P097O001 ; chapitre 204, article 20421, fonction 23, (aide au titre du Plan Campus).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2014

M. DOMINIQUE ALCALA